

MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY



71 613
habitants



D'ici **2041**, la
population
totale
s'accroîtra
de **19 %**



Et celle
âgée de
65 ans
et plus
de **43 %**



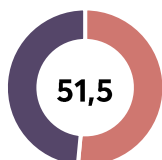
31 245
ménages privés



D'ici **2041**, le nombre de
ménages s'accroîtra de **20 %**

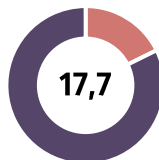
Conditions démographiques et socioéconomiques

% de familles
avec enfants¹



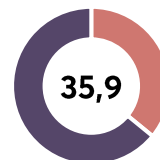
Qc = 55,4 %

% de familles
monoparentales²



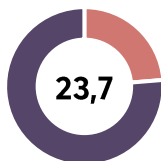
Qc = 16,5 %

% de ménages d'une
personne



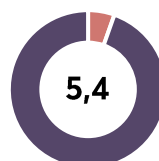
Qc = 35,1 %

% de personnes
âgées de 65 ans et +



Qc = 20,8 %

% de la population
en situation de pauvreté³



Qc = 6,4 %

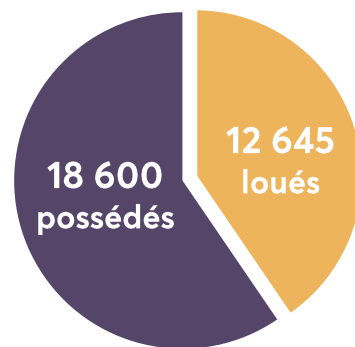
Revenu médian⁴ des ménages

Tous les ménages	66 500 \$	(Qc = 72 500 \$)
Ménages d'une personne	36 000 \$	
Familles monoparentales	62 800 \$	
Couples avec enfants	123 000 \$	
Couples sans enfants	79 000 \$	

MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY



31 245
logements
privés occupés



Conditions de logement



40,5

% de ménages locataires

Qc = 39,9 %



45,1

% de vieux logements⁵ locatifs

Qc = 42,8 %



2,9

% de logements locatifs de taille insuffisante⁶

Qc = 6,7 %



7,1

% de logements locatifs nécessitant des réparations majeures⁷

Qc = 7,2 %



10,1

% de ménages locataires ayant des besoins impérieux⁸

Qc = 11,9 %

Logement inabordable⁹



Locataires

24,3 %

Qc = 25,2 %



Propriétaires

10,1 %

Qc = 10,0 %

Frais de logement
mensuels médians¹⁰



Locataires 745 \$

Qc = 810 \$

Propriétaires 1 060 \$

Qc = 1 070 \$

Notes

1. Proportion de familles de recensement avec enfants de tous âges. On définit la famille de recensement comme suit: un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires; ou un parent seul, peu importe son état matrimonial, habitant avec ou moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants.
2. Proportion de familles monoparentales avec enfants de tous âges.
3. Population en situation de pauvreté selon la mesure du panier de consommation (MPC). Il s'agit d'une mesure fondée sur le coût de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Le seuil représente, selon des qualités et des quantités déterminées, les coûts de la nourriture, de l'habillement, du transport, du logement et des autres dépenses pour une famille de référence composée de deux adultes et de deux enfants.
4. Revenu total (avant impôt) des ménages. Le revenu médian est le revenu qui divise les ménages en deux groupes égaux, tel que la moitié des ménages ont un revenu supérieur et l'autre moitié, un revenu inférieur.
5. Logements construits avant 1971.
6. Fondée sur la Norme national d'occupation (NNO) développée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Un logement est de «taille insuffisante» s'il ne comporte pas un nombre suffisant de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage, selon le calcul prescrit par la NNO.
7. Logements qui ont besoin de réparations majeures, tels que les logements où la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, et les logements qui ont besoin de réparations structurelles aux murs, sols ou plafonds.
8. On dit d'un ménage qu'il a des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt est insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables situés dans sa localité.
9. Ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu total aux frais de logement ou, autrement dit, dont le taux d'effort au logement est supérieur ou égal à 30 %. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété ainsi que les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, le loyer et les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.
10. Valeur des frais de logement mensuels qui divise les ménages en deux groupes égaux, tel que la moitié des ménages ont des frais de logement mensuels supérieurs et l'autre moitié, des frais de logement mensuels inférieurs.

Sources

1. Institut de la statistique du Québec, Estimation et projection de population.
2. Institut de la statistique du Québec, Projection du nombre de ménages.
3. Statistique Canada, Recensement 2021.

Production

Équipe Surveillance, DSP Montérégie, mai 2023.

